LISTE ROUGE D'URGENCE

DES ANTIQUITÉS IRAKIENNES EN PÉRIL



Red List
Liste Rouge
ICOM

ICOM
INTERNATIONAL COUNCIL OF MUSEUMS
CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES

LISTE ROUGE D'URGENCE

DES ANTIQUITÉS IRAKIENNES EN PÉRIL

Signes indicatifs suspects

Tout objet portant des inscriptions et numéros de référence (en anglais ou arabe) ou des traces de références à l'encre. Les numéros d'inventaire du musée d'Irak suivent habituellement la mention " IM " (abréviation pour " Iraq Museum "). [illus. 0]

Tout objet portant des caractères cunéiformes (" en forme de coin/clou "). Les signes sont une combinaison de traits horizontaux, verticaux ou obliques à tête triangulaire, imprimés ou incisés en creux. Ils dérivent de signes plus anciens qui se présentent comme des images schématiques (" pictogrammes "). L'écriture cunéiforme est inscrite essentiellement sur des objets en argile crue et cuite ou en pierre ; mais également sur métal, céramique ou ivoire. [illus. 1]

Tout objet portant des inscriptions en araméen (écriture alphabétique), essentiellement gravées ou à l'encre. [illus. 2]



0



1



2

0. ©Iraq Museum/Salvini
1. ©Iraq Museum
2. ©Musée du Louvre

Cette Liste Rouge a été établie par un groupe d'experts internationaux lors d'une réunion organisée au siège d'Interpol à Lyon (France), le 7 mai 2003.

© 2008, ICOM, tous droits réservés.



Introduction

Le patrimoine culturel irakien a gravement souffert du fait de la guerre. De nombreux objets volés dans les musées et pillés sur les sites archéologiques sont susceptibles de réapparaître sur le marché par le biais du trafic illicite.

Le musée d'Irak à Bagdad n'est pas le seul musée à avoir subi des dommages, mais étant l'institution muséale la plus importante d'Irak, il s'est vu pillé et dépossédé d'une grande partie de ses collections. Le musée d'Irak est un musée archéologique national où sont entreposés tous les biens culturels provenant des fouilles effectuées sur l'ensemble du territoire irakien. Il contient des centaines de milliers d'objets témoins de 10 000 ans de civilisation et d'un grand nombre de cultures et de styles différents. La majeure partie des collections date des années comprises entre 8000 av. J.-C. et 1800 apr. J.-C. et est constituée d'objets fabriqués en argile, pierre, terre cuite, métal, os, ivoire, textile, papier, verre et bois.

Objectif de ce document

Ce document est destiné à aider les officiers des douanes et de police, les musées, les négociants en œuvres d'art et les collectionneurs, à repérer les objets provenant d'Irak.

Cette *Liste Rouge* donne une description des objets les plus prisés sur le marché illégal des antiquités, afin qu'ils puissent être identifiés et saisis. Ces objets sont protégés par des législations ; il est interdit de les exporter et ils ne doivent, sous aucun prétexte, être importés ou mis en vente. Un appel est lancé à tous les musées, salles des ventes, marchands d'œuvres d'art et collectionneurs, afin qu'ils n'acquièrent aucun de ces objets.

Ce document établit la liste des catégories générales d'objets particulièrement en péril et susceptibles d'être volés en Irak, mais elle ne prétend en aucun cas être exhaustive. Du fait de la grande diversité des objets, styles et époques représentés, toutes les antiquités provenant d'Irak doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière.

Le patrimoine culturel irakien est protégé par les législations suivantes :
- Law Prohibiting the Smuggling of Antiquities No. 40 of 1926
- Antiquities Law No. 59 of 1936 and the two Amendments (No. 120 of 1974 and No. 164 of 1975)
- Law No. 6 of 1942 : Regulations regarding the Registration of Old Manuscripts
- Antiquities and Heritage Law No. 55 of 2002

Le 21.03.1968, l'Irak a ratifié la *Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé,* et son *Premier Protocole*.
Le 12.05.1973, l'Irak a ratifié la *Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.*

LA LISTE ROUGE COMPREND LES CATÉGORIES D'OBJETS SUIVANTES :
(Les photos illustrent les catégories de biens culturels faisant l'objet de trafics illicites.)

Tablettes en argile crue ou cuite ou en pierre, à écriture cunéiforme.

Elles ont généralement la forme d'un coussinet (un côté est bombé, l'autre plat), carré ou rectangulaire, parfois rond. Leurs dimensions varient entre environ 4 x 5 cm et 20 x 30 cm. Elles peuvent avoir une enveloppe (souvent fragmentaire), scellée. Les tablettes en argile sont fragiles et doivent être manipulées avec une grande précaution, car si leurs conditions de conservation ne sont pas constantes, elles s'effritent et tombent en poussière (humidité relative optimale : 45 à 50 %). Pour les lire ou les identifier, elles doivent être photographiées sous une lumière rasante venant de gauche. [illus. 3, 4]


3


4

3. Tablette en argile à écriture proto-cunéiforme, fin du IVe millénaire av. J.-C. ©British Museum
4. Tablette en argile à écriture cunéiforme, en partie dans son enveloppe, début du IIe millénaire av. J.-C. ©Musée du Louvre

Cônes et tout autre objet (brique, prisme, vase, sculpture, etc.) portant des caractères cunéiformes.

La catégorie d'objets la plus commune est celle des cônes/clous en argile cuite, d'environ 15 cm de long avec une tête ronde, aplatie (discoïdale). [illus. 5]


5


6

5. Cône de fondation en terre cuite à inscription cunéiforme, fin du IIIe millénaire av. J.-C. ©Musée du Louvre
6. Sceau-cylindre en pierre, début du IIe millénaire av. J.-C., Musée du Louvre. ©RMN/Franck Raux

Sceaux-cylindres en pierre, coquillage, fritte, etc.

Ils ressemblent à de grandes perles cylindriques et portent des motifs gravés en creux et souvent une inscription cunéiforme. Leurs dimensions varient en hauteur de 2 à 6 cm, pour un diamètre de 1 à 3 cm. [illus. 6]

Cachets en pierre, coquillage, etc., et leurs empreintes.

Les cachets anciens ont souvent la forme d'un animal stylisé (environ 3 ou 4 cm) ; ils ont évolué en pierres taillées en cabochons ou à facettes (parfois serties d'or ou de bronze), portant un motif gravé sur une face (environ 1,5 à 3 cm). Les empreintes sont des blocs d'argile sur lesquels les motifs de sceaux-cylindres ou de cachets ont été imprimés. [illus. 7, 7bis]


7


7bis

7. Sceaux-cachets en pierre, période de Djemdet Nasr, env. 3000 av. J.-C., Iraq Museum. ©photo Scala, Florence
7bis. Cachets en pierre en forme d'animaux et leurs empreintes, env. 3000 av. J.-C. ©Musée du Louvre

Ivoire et os : plaques et statuettes.

Tout objet ancien en ivoire et gravé. Environ 8 à 20 cm. La catégorie la plus commune consiste en petites plaques gravées ou incisées de figures humaines ou animales ou de motifs floraux ; elles étaient, à l'origine, des incrustations de mobilier. Certaines ont un aspect égyptien. [illus. 8]



8. Plaque en ivoire, Nimroud, IXe-VIIIe siècles av. J.-C. (volée). ©Iraq Museum

8



9

Sculpture en ronde bosse et en bas-relief.

A. Pierre, foncée ou blanche. Les types de statues les plus communs sont :

- des statuettes debout en pierre blanche (ou marbre), de 10 à 15 cm de hauteur. [illus. 9]
- des personnages assis ou debout aux mains jointes, d'env. 15 à 60 cm de hauteur (parfois grandeur nature). [illus. 10, 10bis]
- des personnages de style romain provincial ou oriental, en particulier des têtes, parfois grandeur nature. [illus. 11]

B. Argile. Figurines, souvent en terre crue. Les types les plus communs sont :

- des figurines humaines et animales, modelées ou moulées souvent sommairement (hauteur : environ 8 à 15 cm). [illus. 12]
- des modèles de lits, bateaux, chariots, maisons et des jouets (hauteur : environ 10 à 20 cm, parfois plus pour les maisons). [illus. 13]
- des plaquettes moulées représentant souvent des scènes de la vie quotidienne et des scènes de culte (hauteur : environ 8 à 15 cm). [illus. 14]

C. Statuettes en bronze, souvent oxydées. Un type courant se termine en pointe vers le bas (hauteur : environ 12 à 20 cm). [illus. 15]



11



10



10bis

9. Figurines en pierre de Tell es-Sawwan, début du VIe millénaire av. J.-C. ©Iraq Museum
10. Statue sumérienne en pierre, vers 2400 av. J.-C. ©Iraq Museum
10bis. Statue sumérienne en albâtre, Our, vers 2400 av. J.-C., Iraq Museum. ©photo Scala, Florence
11. Statue en pierre, Hatra, IIe siècle apr. J.-C., Iraq Museum. ©photo Scala, Florence



12



13



14



15

12. Figure sumérienne en terre cuite, Tello, vers 2000 av. J.-C., Iraq Museum. ©photo Scala, Florence
13. Modèle de chariot en argile, début du IIe millénaire av. J.-C., Musée du Louvre. ©RMN/Lewandowski/Raux
14. Bas-relief en terre cuite : scène de culte, Khafaje, vers 1800 av. J.-C., Iraq Museum. ©photo Scala, Florence
15. Figurine de fondation en bronze, fin du IIIe millénaire av. J.-C., Iraq Museum. ©photo Scala, Florence

D. Plaques en pierre, dalles, souvent fragmentaires, gravées en bas-relief. [illus. 16, 17]



16



17

16. Fragment de bas-relief en pierre, Ninive, vers 700 av. J.-C. (volé). ©J. Russell
17. Bas-relief en pierre : guerriers assyriens, Khorsabad, fin du VIIIe siècle av. J.-C., Iraq Museum. ©photo Scala, Florence

Vases/récipients, grands ou petits.

A. Poterie/céramique, souvent cassée ou incomplète. Elle est commune (sans ornements), ou décorée. Il existe une grande variété de décors pouvant coexister : inscrite, peinte, incisée et/ou lustrée, vernissée, émaillée. [illus. 18, 19]

B. Verre. La verrerie ancienne présente souvent un éclat brillant, métallique, irisé. Elle est souvent décorée de motifs ondulés. [illus. 20, 20bis]





20



20bis



18



19

18. Jarre en terre cuite, "céramique écarlate", Khafaje, début du IIIe millénaire av. J.-C., Iraq Museum. ©photo Scala, Florence
19. Coupe en céramique à décor lustré monochrome, époque islamique, Xe siècle apr. J.-C. ©Musée du Louvre
20. Flacons en verre, Nimroud, IIIe-VIIe siècles apr. J.-C. ©British Museum
20bis. Gobelet, XIIIe siècle apr. J.-C. ©Iraq Museum

C. Métal (bronze, argent, or), avec ou sans décor. [illus. 21]

D. Pierre, parfois gravée en relief ou à incrustations. Un type ancien est en marbre ou albâtre et de petite taille (vases miniatures). [illus. 22]



21

21. Bol en or, Tombes royales d'Our, vers 2500 av. J.-C. ©University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology

22. Petits vases en albâtre, Tell es-Sawwan, VIe millénaire av. J.-C. ©Iraq Museum

Bijoux, gemmes gravées et ornements personnels en or, argent, bronze, coquillage, nacre, pierre, etc.

Les incrustations et les pierres fines multicolores sont utilisées couramment (lapis-lazuli, cornaline, agate, cristal de roche, turquoise essentiellement). [illus. 23]



22



23

23. Planche de bijoux, Tombes royales d'Our, vers 2500 av. J.-C. ©Iraq Museum

Manuscrits, calligraphie, livres et documents d'archives.

[illus. 24]



24

24. Page de manuscrit arabe, époque islamique. ©Iraq Museum Library/Tabbaa

Fragments architecturaux et mobiliers : plâtre/gypse, peintures murales, tuiles, briques décorées, bois.

Les exemples d'époque islamique sont souvent décorés de motifs enchevêtrés pouvant inclure des inscriptions en arabe. [illus. 25, 26]

25. Brique de décor architectural, époque islamique. ©Iraq Museum/Tabbaa

26. Panneau en bois, époque islamique. ©Iraq Museum



25



26

27. Monnaies, époque islamique. ©Iraq Museum

Monnaies.

Les monnaies antiques étaient battues manuellement, le sujet est donc souvent mal centré. Les pièces pré-islamiques comportent généralement des figures. Les exemplaires d'époque islamique portent pour seul décor des inscriptions en arabe, qui permettent souvent d'identifier leur lieu de production. [illus. 27]



27



Le Conseil international des musées (ICOM) est l'organisation internationale des musées et des professionnels de musée qui s'engage à préserver, pérenniser et communiquer à la société la valeur du patrimoine mondial naturel et culturel, actuel et futur, matériel et immatériel.

Regroupant plus de 24 000 membres présents dans 147 pays, l'ICOM constitue un réseau de professionnels de musée spécialisés dans des disciplines de tous types.

Fondé en 1946, l'ICOM est une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif, en relation formelle d'association avec l'UNESCO et qui jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels est un des engagements prioritaires de l'ICOM. La *Liste Rouge d'urgence des antiquités irakiennes en péril* a été dressée pour œuvrer à la protection du patrimoine irakien et prévenir le recel d'objets culturels. A ce jour, l'ICOM a publié des *Listes Rouges* pour l'Afrique, l'Amérique latine, l'Irak, l'Afghanistan et le Pérou.

http://icom.museum/redlist

Avec le concours de :

U.S. Department of State
Bureau of Educational and Cultural Affairs

Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis - 75732 Paris Cedex 15 - France
Téléphone :+33 (0)1 47 34 05 00 - Fax :+33 (0)1 43 06 78 62
E-mail : secretariat@icom.museum - Site Internet : http://icom.museum

9/08 - TAM TAM TEAM